

COPIE .
-----F. 24,0
F. 24,01. ~
F. 32,54,10.8ex
UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

Hunter College, Bronx 63, New York.

28 juin 1946.

Cher Monsieur Gygax,

Je m'excuse de répondre avec un certain retard à votre lettre du 10 mai par laquelle vous avez bien voulu me transmettre le message de M. Secrétan, Conseiller de Légation au Département Politique à Berne.

L'examen des questions au sujet desquelles M. Secrétan désire avoir des renseignements a pris nécessairement un certain temps, ce qui explique que je ne puis répondre à votre lettre qu'aujourd'hui.

En ce qui concerne la première question, à savoir quelle serait l'attitude du Secrétariat des Nations Unies dans le cas où le Gouvernement Suisse proposerait d'installer à New-York un représentant des Nations Unies, les milieux responsables du Secrétariat estiment que la présence d'un pareil représentant ne pourrait être qu'utile aussi bien au point de vue des Nations Unies qu'au point de vue de la Suisse.

Le Secrétariat serait tout prêt à faciliter la tâche de ce représentant en lui fournissant la documentation distribuée généralement parmi les membres de l'Organisation, en lui facilitant l'admission aux réunions publiques des Conseils, de l'Assemblée, des Commissions et des Comités ainsi qu'en entretenant avec lui des rapports personnels.

Quant à la forme que pourrait prendre une pareille représentation du Gouvernement Suisse, mes amis du Secrétariat ont exprimé l'opinion unanime que le plus simple serait probablement de se limiter, pour le moment, à suivre le précédent créé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui se fit représenter pendant de nombreuses années par un observateur auprès du Secrétariat de la Société des Nations à Genève.

Vous vous rappelez sans doute que le Consul Général des Etats-Unis à Genève faisait fonction d'observateur auprès du Secrétariat de la S.D.N. et qu'à ce titre, il jouissait de toutes les facilités -telles que celles énumérées ci-dessus -dont il avait besoin pour renseigner son Gouvernement.



A ma connaissance, cet arrangement a toujours donné satisfaction aussi bien au Département d'Etat à Washington qu'au Secrétariat de la S.D.N.

J'ajoute encore, pour votre information, que les milieux responsables du Secrétariat estiment qu'il serait de bonne augure pour les futurs rapports entre les Nations Unies et la Suisse, que ce Pays demande son admission dans toutes les agences spécialisées au sein desquelles il estime que sa collaboration pourrait être désirable.

Quant à la deuxième question se rapportant à la nomination de citoyens suisses à des postes dans le Secrétariat, les milieux responsables sont d'avis que, sauf pour le personnel suisse affecté au maintien du Palais des Nations à Genève, les citoyens suisses devraient être traités sur le même pied que tous candidats ressortissants des Pays non Membres de l'Organisation.

A l'égard de candidats de ce genre, le Secrétaire Général est, du point de vue formel, parfaitement en droit de leur confier des postes au Secrétariat et en fait, un certain nombre limité de nominations de fonctionnaires appartenant à des Etats autres que les Membres de l'Organisation, a déjà été fait. Il est évident, toutefois, qu'en principe les ressortissants des Etats Membres ont la priorité et le Secrétaire Général s'exposerait à des critiques justifiées de la part de l'Assemblée Générale s'il nommait des ressortissants d'Etats non Membres dans des cas où des candidats équivalents d'Etats Membres seraient mis à sa disposition. Il en résulte donc que des nominations de citoyens suisses, sans être exclues, ne seront en pratique possibles que dans les cas où il y aurait pénurie ou absence de candidats ressortissants d'Etats Membres d'une valeur égale.

Le Secrétaire Général a, en outre, décidé que les ressortissants d'Etats non membres, ne pourront être nommés que dans des postes inférieurs au rang de directeur.

Finalement, je suis heureux de pouvoir vous donner l'assurance que chaque fois que le Secrétariat désirera nommer un citoyen suisse dans un poste de quelque importance, il sera heureux de recevoir préalablement l'avis du Département politique.

En espérant, cher Monsieur Gyax, vous avoir ainsi fourni les renseignements dont M. Secrétan a besoin et en vous demandant de bien vouloir lui transmettre mes salutations les meilleures, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

(signé) A. Pelt